

DÉPARTEMENT

.....GUADELOUPE.....

COMMUNE :

.....SAINT-CLAUDE.....

Communes de 1 000
habitants et plus

ARRONDISSEMENT

.....BASSE-TERRE.....

Élection du maire et
des adjoints

Effectif légal du conseil municipal

.....33.....

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice

.....33.....

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt deux, le seize du mois
de septembre à neuf heures
30 mn minutes, en application des articles L. 2121-7 et
L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de
la commune de SAINT-CLAUDE

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

| | | |
|---------------------------|----------------------------|--------------------|
| Mme WECK-MIRRE Lucie | Mme LABRY Gerty | Mr NANGIS Albert |
| Mr RAMASSAMY Romain | M LAVAURY BOSC Jean Pierre | Mr PANOL Thierry |
| Mme JACOBY Armelle | Mme KALI-ÉLIE Nadya | Mme COLPAN Rebecca |
| Mr VITALIS Cédric | Mme RACON Marie-Joséphine | |
| Mme LAVAURY-BOSC Fleura | Mme LEGRAVE Anne Marie | |
| Mr BIABIANY José | Mr LAROCHELLE Christian | |
| Mme ABELLI-ETIENNE Sandra | Mr BELFORT Hubert | |
| Mr VERGÉ-DEPRÉ Yves | Mme VALA-GANDT Marie-Line | |
| Mme PAU Fabienne | Mr RACON Sylvert | |
| Mr BON Pascal | Mme SALIN Josette | |
| Mme MISAT-MOANDA Monique | Mr DEMAGNY Jean-François | |
| Mr JACQUES Claude | Mme DANDO Catherine | |
| Mr BEAUVUE Gérard | Mme BERLET Sylvie | |
| Mr BONALAIR Michel | Mr CASALAN Pacôme | |
| Mme BOUCHAUT Maryse | Mr RANCÉ Rangy | |

Accusé de réception en préfecture
971-219711249-20220916-ELECTION2022-01-AU
Date de télétransmission : 19/09/2022
Date de réception-préfecture : 19/09/2022

| | | |
|--|--|--|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Absents ¹ : KALI-ELIE Nadya Procuration à JACOBY Armelle
BERLET Sylvie Procuration à LAVAURY BOSCH Jean Pierre
JACQUES Claude Procuration à PADOL Thierry
SALIN Josette Procuration à RANCE Raouy.

1. Installation des conseillers municipaux ²

La séance a été ouverte sous la présidence de M^{me} VVECK-NIRAE Lucie maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur RANCE Raouy a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 29 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie³.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mr. BIABRIAMY José
Madame COUPAN Rebecca

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

³ Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 971-219711249-20220916-ELECTION2022-01-AU Date de télétransmission : 19/09/2022 Date de réception préfecture : 19/09/2022 |
|--|

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

2.7. Proclamation de l'élection du maire

M^{me} WECK MIRRE Lucie a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de M^{me} WECK MIRRE Lucie élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Accusé de réception en préfecture
971-219711249-20220916-ELECTION2022-01-AU
Date de télétransmission : 19/09/2022
Date de réception préfecture : 19/09/2022

⁶ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.1. Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit.....neuf adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, deneuf adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé àneuf le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté que une listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 04
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 29
- f. Majorité absolue ⁴ _____

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| RANASSAMY Romain | 29 | VING-NEUF |
| | | |
| | | |
| | | |

Actué de réception en préfecture
971-219711249-20220916-ELECTION2022-01-AU
Date de télétransmission : 19/09/2022
Date de réception préfecture : 19/09/2022

3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

3.5. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

3.6. Proclamation de l'élection des adjoints

Accusé de réception en préfecture
 971-219711249-20220916-ELECTION2022-01-AU
 Date de télétransmission : 19/09/2022
 Date de réception préfecture : 19/09/2022

⁷ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Le maire (ou son remplaçant),



Le conseiller municipal le plus âgé,



Les assesseurs,



Le secrétaire,

Rangys RANCÉ



COUPA

FIERS ET RESPONSABLES

1- RAMASSAMY Romain

2- JACOBY Armelle

3- VITALIS Cédric

4- LAVAURY-BOSC Fleure

5- BIABIANY José

6- ABELLI-ÉTIENNE Sandra

7- VERGÉ-DÉPRÉ Yves

8- PAU Fabienne

9- BON Pascal